



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 26 juillet 2012

La Poste

Contact Hervé Tellier,

LIVRET A : Contre les profits financiers Faire le choix du financement social

Lors de la campagne présidentielle, le candidat F. Hollande s'est engagé à doubler le plafond du Livret A de 15300 € à 30600 €.

Le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour que cet engagement soit mis en place et que des mesures rapides et concrètes soient prises pour faire face au manque criant de logements sociaux dans notre pays.

Cela pose la question de son financement et de celui des collectivités territoriales, d'où tout le sens de la proposition de la CGT de la constitution d'un pôle financier public.

Les dirigeants du secteur banques et assurances font pression pour imposer leur diktat et faire en sorte que cette avancée pour les usagers et le financement public du logement social soit abandonnée.

Ils voient dans cette mesure un danger pour leurs fonds propres et craignent un désengagement de leurs clients sur les placements d'assurance vie et autres livrets fiscalisés.

Pour la Fédération des Banques Françaises, dont le président dirige également la Société Générale, l'intérêt de la finance passe avant l'intérêt de la collectivité et des usagers

Depuis la banalisation du Livret A, les banques profitent d'une manne financière de plusieurs milliards sans aucune obligation d'intérêt général. Il faut rétablir l'ordre dans l'épargne

populaire au service des besoins de la population.

La CGT a toujours été opposée à la banalisation du Livret A en réaffirmant des propositions alternatives pour le financement du logement social et la création d'un pôle financier public au service de l'intérêt général.

L'utilisation des fonds du livret A et le droit à l'épargne pour tous ne peuvent être confiés à des établissements bancaires mercantiles peu soucieux de l'intérêt collectif.

Plus que jamais, des mesures doivent être rapidement prises afin que la totalité des fonds collectés du livret A soit mise à la disposition de la collectivité afin de favoriser le développement économique, social et territorial.

Le gouvernement doit être ferme dans ses décisions. Il ne doit pas céder aux pressions exercées pour la fiscalisation du livret A comme le préconise la Cour des Comptes. Il doit prendre les décisions nécessaires et urgentes pour le financement social, le développement industriel. Permettre également aux détenteurs de livret A de placer leurs économies en toute sécurité, hors spéculation financière et de garder le plus longtemps possible une épargne réglementée et défiscalisée mise au service d'une économie sociale et solidaire.